

11. M. le Dr Bédier, Français, pour la littérature française;
12. M. le Dr Jortes, d'Allemagne, pour la langue et la littérature allemandes;
13. M. le Dr Sturm, d'Allemagne, pour la langue et la littérature grecques;
14. M. le Dr Kallenbach, de Cracovie, pour la langue et la littérature polonaises;
15. M. le Dr Streitberg, d'Allemagne, pour les études sur les langues indogermaniques;
16. M. le Dr Weymann, d'Allemagne, pour la langue et la littérature latines;
17. M. Jaquet, ecclésiastique fribourgeois, pour la littérature chrétienne;
18. M. Grimme, d'Allemagne, pour l'hébreu, l'arabe et le syriaque;
19. M. Hess, Fribourgeois, pour l'assyriologie, l'égyptologie et la sinologie.

FACULTÉ DE DROIT

1. M. Clerc, juge cantonal, Fribourgeois (même enseignement qu'à la faculté actuelle);
2. M. Perrier, procureur général, Fribourgeois (idem);
3. M. Bise, chancelier, Fribourgeois (idem);
4. M. Gottofrey, juge cantonal, Vaudois (idem);
5. M. Rensing, d'Allemagne, pour le droit romain;
6. M. Feiwera, d'Allemagne, pour le droit pénal et la procédure pénale;
7. M. le Dr Fietta, de France, pour le droit civil français.

Horaires du chemin de fer. — Le service d'hiver a commencé aujourd'hui mardi 15 octobre. Sur la ligne Lausanne-Fribourg-Berne, nous ne trouvons que deux changements dignes d'être notés. Le train 201 ne partira de Fribourg qu'à 6 h. 10 du matin et arrivera à Berne à 7 h. 22. Le train 6 partira de Berne à 5 h. 55, de Fribourg à 7 h. 10, de Romont à 8 h. 10, de Palézieux à 9 h. et arrivera à Lausanne à 9 h. 50.

Les autres trains ou conservent l'horaire d'été, ou ne varient que de peu de minutes.

Tous les trains de jour auront désormais des 3^{mes} classes.

Sur la ligne de Bulle-Romont sont seuls changés les trains 172 et 173. Le train 172 part de Bulle à 5 h. 10 et arrive à Romont à 5 h. 57. Le train 173 quitte Romont à 6 h. 42; arrivée à Bulle, 7 h. 35.

Exposition universelle. — Nous donnons, d'après l'*Industrie laitière* de Paris, la liste des récompenses obtenues par les exposants fribourgeois à l'exposition des produits laitiers, qui a eu lieu à Paris dans le courant du mois dernier :

- Médaille d'or :** MM. Jean Pipoz, à Charmey.
- Médailles d'argent :** Station laitière de Fribourg (élèves de l'école de fromagerie de Treyvaux); Pierre Frossard, à Albeuve ou Mézières (?); Maudry, à Ponthaux; Jos. Yerly, à Treyvaux.
- Médailles de bronze :** De Boccard, Benetti et Chardonnens, à Fribourg; Chardonnens & Cie, à La Schürra; Gratien Francey, à Prévonloup; Louis Michel, à Rœmerswyl.
- Mentions honorables :** Agence agricole Auguste Barras, à Bulle; Chardonnens & Cie, à La Schürra; Pierre Frossard, à Albeuve ou Mézières (?); Genoud frères, à Châtel-St-Denis; François Mossu, à Broc.

Flibusterie. — On lit dans les annonces de plusieurs journaux une offre de Paris, adresse M. Bour-

prit la main, l'entraîna vers son bureau, le força de s'asseoir, lui mit une plume entre les doigts, étala du papier à lettre devant lui.

— Ecrivez, dit-elle, écrivez bien vite...

Il obéit en souriant. Vraiment, il reprenait confiance. Il donna rendez-vous à Daguerre pour le lendemain. Il fit porter la lettre par un domestique à Morienval.

— Au moins, dit-il à Marceline, tu ne le prévienbras ni par mot, ni par un regard, ni par un signe?

— Oh! père, je veux que vous soyez convaincu et que jamais ne vous vienne de mauvaise pensée contre Jean. Je ne dirai rien.

— A demain donc, ma chère fille.

— A demain, mon père.

Daguerre se trouvait à Morienval, quand le domestique de Montescourt lui remit la lettre.

Celle-ci lui demandait simplement rendez-vous.

— Ah! ah! se dit le jeune homme, Marceline aura parlé... Et le comte, bon gré, mal gré, aura fini par entendre raison. Le lendemain, il était exact au rendez-vous. Montescourt l'attendait au salon. Marceline travaillait près d'une fenêtre, à demi cachée derrière les rideaux. Elle se leva et inclina la tête à l'arrivée de Daguerre. Il n'y eut rien de plus.

— Monsieur Daguerre, fit le vieillard, cessant de le tutoyer, ma fille vous aime... et n'oppose plus longtemps à vous la donner, serait la rendre malheureuse. Je n'ai pas le cœur assez dur pour la faire pleurer... Puisque vous l'aimez, vous assurerez, j'en suis certain, son bonheur... Elle est donc à vous...

(A suivre.)

del, 27, rue Ste-Eugénie, dans laquelle on offre à gagner 150 fr. par mois et à domicile pour écriture, copie, dépôt, etc.

Plusieurs personnes ayant écrit à l'adresse ci-dessus se sont bientôt convaincus que tout ceci n'est qu'une flibusterie, attendu qu'on a commencé par leur réclamer des fonds, puis l'argent expédié, on n'a plus répondu. Avis donc aux naïfs qui se laisseraient prendre à ces offres brillantes.

Incendie. — Samedi matin, le fermier de Courtanay, près d'Avry, s'est aperçu qu'un tas de regain commençait à brûler par l'effet de la fermentation. Il fit aussitôt appeler les pompes des communes voisines qui eurent assez vite raison de ce commencement d'incendie. Le bâtiment de la grange est intact. Le tas de regain est perdu; le fermier était assuré.

GRUYÈRE

La manifestation du 13 octobre à Bulle.

Ils ont des oreilles et ils n'entendent point; ils ont des yeux et ils ne voient point.

Nos législateurs et nos gouvernants peuvent décidément se convaincre que leur loi interdisant la danse le dimanche est inapplicable dans son essence. Pourquoi? Parce qu'elle détruit un des rares privilèges qui nous restent, parce qu'elle va à l'encontre de vieilles traditions profondément incarnées dans nos populations, traditions honnêtes et respectables et que ni les intimidations ni la force ne feront disparaître.

Après Estavayer donc, c'est Bulle qui a protesté dimanche, et l'on peut dire que la protestation a pleinement réussi. La Jeunesse a dansé, que dis-je, presque tout Bulle a dansé, et cela en usant d'un biais: la Jeunesse s'étant constituée en société privée et se divertissant sur terrain privé. L'esprit de la loi a peut-être été violé, mais la forme en a été respectée; voilà comment on agit avec les mauvaises lois. La gendarmerie nous a été épargnée: chacun sait pour quelle raison; là, du moins, louons la prudence de nos gouvernants.

Dimanche donc, vers 3 heures, un cortège de 80 à 100 paires s'ébranla aux sons harmonieux de la fanfare de Lucens. Il pleut, mais un rayon de plaisir illumine chaque figure, celle des vieux comme celle des jeunes. Après les danseurs, vient un char portant le vin de la Jeunesse, avec ces inscriptions sur le fond du vase:

L'humour, la gaieté
Par toi nous sont donnés.
Par toi, la force, la virilité.

La Grue domine le tonneau et, palpitante de colère, brandit le légendaire bâton de 1830. Elle le tourne volontiers du côté de Fribourg, et la population de Bulle et des environs, qui forme la haie sur tout le parcours, est tout à fait sympathique et applaudit.

Puis, c'est une colonne de plus de 300 hommes, heureux de revivre leur jeunesse et plus jeunes même, plus enthousiastes que les danseurs.

On arrive sur l'emplacement de la fête, à l'entrée duquel nous lisons cette devise:

Honni soit qui mal y pense!

Ce n'est pas mal trouvé et chacun approuve. Le pont de danse porte ces mots:

Les plaisirs bryants sont de grands innocents... quoi qu'on en dise.

Attrapez, messieurs du clergé; car la vérité est toute là.

Après la première danse, le sergent de gendarmerie se présente et intime, très convenablement du reste, l'ordre de cesser la danse. Le président de la Jeunesse lui répond poliment que la Jeunesse continuera de danser. Le sergent se retire sans autre. L'après-midi se passe et se termine ensuite au milieu d'un entrain et d'une joie générale; l'affluence est énorme. Il y a là quantité d'hommes d'âge mûr et même à cheveux gris qui ont tenu à prêter leur sympathique concours à des jeunes gens qui l'ont bien mérité.

Ils ont mérité et gagné, en outre, la sympathie générale par leur manière correcte d'agir, leur énergie et leur sang-froid vis-à-vis des menaces et des moyens indignes, que des magistrats qui se respectent auraient rougi d'employer; nous y reviendrons s'il le faut.

Telle est cette digne manifestation de dimanche. Que deviennent, après cela, les promesses de MM. Morard et Reichlen, en Grand Conseil, déclarant se rendre facilement maîtres d'une jeunesse trop indépendante à leur avis? Quelle confiance, dorénavant, notre excellent gouvernement accordera-t-il aux dires

de ces messieurs, escomptant si imprudemment leur influence dans la Gruyère? Il faut que ces deux députés soient bien peu en communion d'idées avec ceux qu'ils sont censés représenter, ou qu'ils aient voulu endormir le gouvernement dans une fausse tranquillité pour ne pas exposer leurs dociles électeurs aux baionnettes de nos malheureux sbires.

Un bon point au *Fribourgeois*, dont les lignes ambiguës ci-après nous plaisent assez:

« Calme. — D'après toutes les prévisions, la bénédiction se passera chez nous dans le plus grand calme. D'ailleurs, les Bullois n'aiment pas beaucoup le tapage; il se récréeront convenablement, ce qui est bien permis, certes. »

Parfaitement; nous ne demandons rien de plus, et nous l'avons bien fait voir.

Mais nos braves députés qui, ignorants ou conscients, ont élaboré cette turpitude, nous rendant la risée de la Suisse entière, déferont-ils ce qu'ils ont bouclé si allègrement? Tiendront-ils compte des démonstrations sincères contre cette loi et comprendront-ils enfin les vœux du peuple? Nous le désirons, mais nous en doutons, car le dernier mot restera sans doute à ce clergé intolérant, ennemi de tout ce qui peut développer le corps et l'esprit, fortifier le sentiment d'indépendance et, par là, soustraire la jeunesse à sa tutelle. Peuple esclave, il en sera toujours ainsi: MM. les curés vivront largement de tes produits et feront bonne chère; quant à toi, dimanches et fêtes, de messes et de cantiques te régaleras!

CHRONIQUE AGRICOLE

Foires. — La foire d'octobre de Romont est l'une des plus importantes de l'année. Celle du 8 courant a été très avantageuse aux éleveurs qui ont vu se maintenir les prix rémunérateurs de la foire de Bulle. Aussi les transactions, en nombre considérable, se faisaient-elles, non seulement sur le champ de foire, mais encore aux abords de la ville où, de bonne heure, les acheteurs attendaient le bétail et recherchaient de préférence les vaches laitières ou celles arrivées à la fin de gestion.

L'arrivée de convois importants de porcs d'Italie a quelque peu nuï à l'écoulement des porcs indigènes. Les sujets gras se vendaient de 1 fr. 14 à 1 fr. 16 le kg. On prévoit une baisse prochaine de ces prix.

Il a été exposé en vente 562 vaches, 122 chevaux, 580 porcs, 132 moutons, 70 chèvres et 10 veaux.

Foire d'Estavayer du 9 octobre 1889. — La foire de ce jour, quoique contrariée par la pluie, a eu une certaine importance quant au marché du bétail. C'est toujours la production du lait et de la viande qui forme la base de la majorité et des meilleures transactions. On ne saurait donc assez répéter que c'est aussi vers ce but que doivent converger l'activité et les efforts du campagnard.

On comptait sur le champ de foire 280 têtes de gros bétail, 180 porcs, 35 chèvres et 30 moutons.

Une baisse notable s'est effectuée sur les petits porcs; ceux de 5 à 8 semaines se vendaient de 30 à 35 fr. et ceux de 3 à 4 mois de 55 à 70 fr. la paire

Vendanges. — Les mises qui ont eu lieu à Chexbres samedi ont donné les résultats suivants: Vignes appartenant à la commune de Rivaz: 62 c. le litre de vendange. — Vignes appartenant à la commune de Chexbres: 66 c., 61 c., 58 et 51 c. le litre de vendange. — Vignes des pupilles et d'autres propriétaires du cercle de St-Saphorin: Prix moyen, 54 c. le litre de vendange. Pour les récoltes des vignes appartenant aux communes, les frais sont supportés par les vigneronnes; pour les pupilles, l'acheteur vendange à ses frais.

Samedi également, la récolte des vignes de la commune d'Aigle a été adjugée à raison de 59 cent. le litre de vendange. Celle des pupilles à raison de 48 cent. en moyenne. — Les bans seront levés mercredi pour les vignes de plaine et lundi 21 octobre pour les vignes en côte. La qualité sera bonne, mais la quantité sera bien au-dessous de la moyenne.

La récolte en vin blanc de la commune d'Etoy a été vendue, par mise publique, au prix de 45 1/2 et 46 cent. le litre de vendange.

Faïlle française, Surah, Satin merveilleux, Satin, Damas, Repps, Taffetas, soie couleurs, etc., de 2 fr. 50 à 15 fr. 50 le mètre, expédie, par coupes de robes ou par pièces entières, G. Henneberg, dépôt de fabrique de soie, à Zurich. Echantillons franco par retour du courrier. (M5643) [286]

